

Sur le nom wallon et français du schiste houiller altéré : une hypothèse déonomastique (*)

0. Un article des *Étymologies* de Jean Haust⁽¹⁾ est consacré à « liég. *tèroûle* », défini par le *Vocabulaire des houilleurs liégeois* de Stanislas Bormans par « charbon de mauvaise qualité qu'on trouve aux *sopes* (têtes) des veines »⁽²⁾.

Haust commence par rejeter l'hypothèse de Grandgagnage, qui proposait de voir dans ce mot « un diminutif de *ter* ou *tar* = tendre [...], peut-être une variété de *tin-rûle*; *têrûle* »⁽³⁾, étymologie qui aurait peut-être pu satisfaire sur le plan sémantique, mais qui pêche du point de vue formel :

(*) A mes amis Noël et Véronique, en souvenir d'une promenade à la recherche de la terroule. — Un résumé de cet article a paru dans la dernière livraison de la présente revue (*BTD* 73, 2001, 10). On corrigera moins en plus dans la conclusion (« Le problème resterait de savoir s'il s'agit du lexème ayant donné lieu au NL ou s'il s'agit d'un transfert déonomastique à partir du NL lui-même, ce qui paraît moins probable »), sauf s'il s'agit d'une réaction critique. L'hypothèse que « th » initial (dans les formes anciennes du nom commun et du nom de lieu dont il pourrait dériver) « marque sans doute une spirante sourde » (résumé, *ibid.*) n'est pas de nous, mais d'un auditeur, que nous remercions sans toutefois partager son analyse.

(1) Jean HAUST, *Étymologies wallonnes et françaises*, Liège-Paris, 1923, 246-7; v. aussi du même *La houillerie liégeoise ...*, Liège, 1926 et *Dictionnaire liégeois*, Liège, 1927, s.v. *tèroûle*.

(2) Stanislas BORMANS, « Vocabulaire des houilleurs liégeois », *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 6, 1863, 245.

(3) Charles GRANDGAGNAGE, *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* [suite et fin du tome 2, publié après la mort de l'auteur par Auguste Scheler], Bruxelles, 1880, 425.

Le suffixe *-ûle* [produit de *ĪBILIS*] ne peut en aucun cas devenir *-oûle* et la protonique *tinr-* peut s'altérer en *têr-*, mais non en *têr-* avec è bref.

Or, explique Haust, montrant ainsi que le mot n'est pas restreint au domaine liégeois :

On prononce *têroûle* partout (Liège, Stavelot, Namur, Hesbaye), sauf vers l'ouest-wallon, où la finale s'abrège (Fosses-lez-Namur, Viesville-lez-Gosselies), et en montois, où elle devient *-ouye* (de là la graphie inexacte de Sigart : *terre-houille*).

Le dialectologue envisage ensuite les différentes acceptions du mot, puis propose son explication :

Il faut voir dans *têroûle* un dérivé de *têre* (terre), formé au moyen du suffixe *-oûle* (lat. *-eola*). C'est proprement de la « petite terre », de la terre fine, légère et friable.

À notre connaissance, cette étymologie n'a pas été remise en question. Le mot *têroûle* (et variantes) figure à l'article *TERRA* du FEW (13/1, 254b). L'exposé le plus récent et le plus complet consacré à ce mot, celui de l'ALW 5 (notice 20 *POUSSIER DE HOUILLE*, type *D* et note 6), ne revient pas sur son origine.

Pourtant, sémantiquement, cette étymologie n'est pas sans défaut. Nous ne devons pas être la seule à avoir de la peine à nous représenter ce qu'est de la « petite terre » et le lien de cet artéfact avec une houille de qualité inférieure. Une des difficultés que pose l'explication reçue de *têroûle* est, en d'autres termes, la faiblesse de l'analyse morphosémantique qui la sous-tend.

L'article évoque en passant le fait que le mot se présente parfois sous des formes en *-a-*; la forme *tharoule*, recueillie « dans un manuscrit du 17^e siècle », est la seule forme ancienne citée par Haust, qui la justifie ainsi :

La forme *taroule* rappelle une prononciation de è très ouvert, voisin de è mi-nasal ou de *a* ouvert; encore aujourd'hui le verviétois prononce *têre* (terre) à peu près comme *tinre* [type 'tendre']. La présence de *r* n'est sans doute pas sans influence sur la voyelle pré-

oédente. Le français du 16^e siècle a de même hésité entre *a* et *è* dans *tarière* ou *tèrière*, *charette* ou *chàirette*, *darrière* ou *derrière*, etc.

On voit bien que la première partie de l'explication, qui vise à justifier *-a-* par une particularité du phonétisme wallon ne tient pas : en wallon verviétois, l'ouverture de *-è-* ne se produit qu'à la tonique (*tèr* > *tĕr* > *tār*), où la voyelle est longue ; la voyelle initiale est brève dans *tèroûle*. On n'a du reste pas de trace de **taroule* dans le verviétois d'aujourd'hui. Quant aux exemples cités pour montrer l'« hésitation » en français entre *-è-* et *-a-* devant *-r-*, seul le dernier illustre le passage de *-è-* à *-a-*.

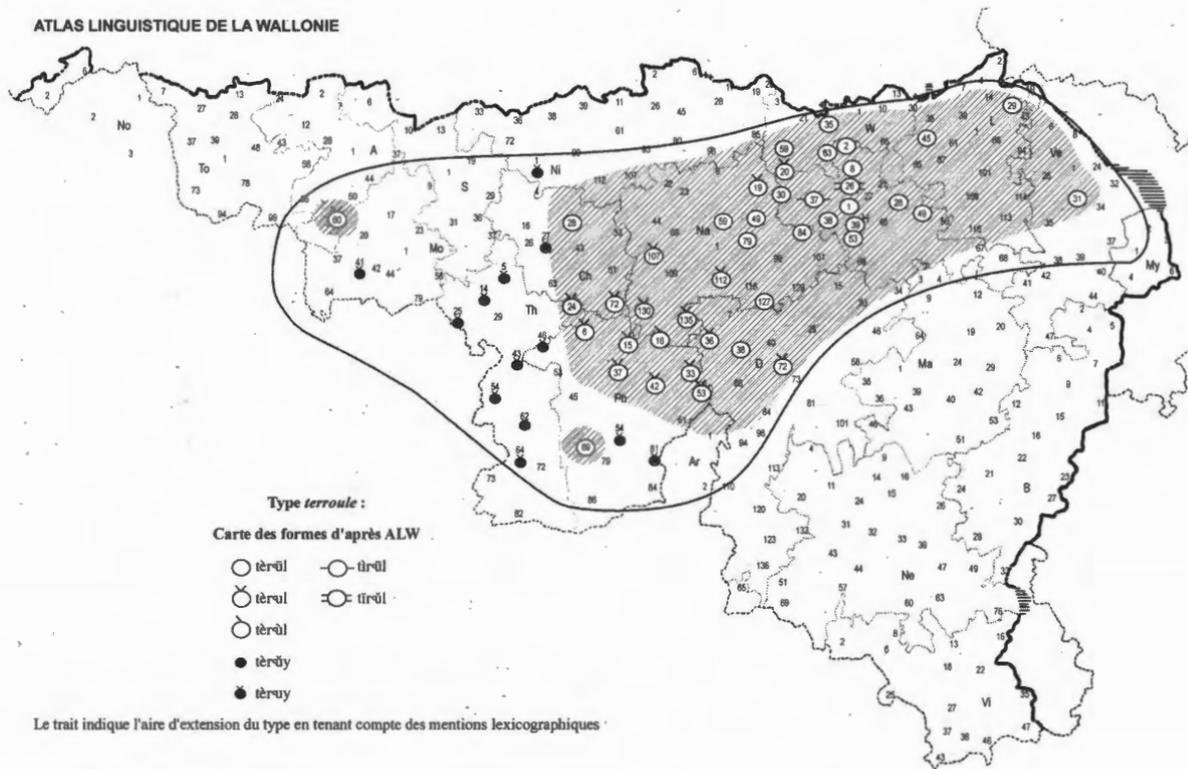
Ne fallait-il pas se demander d'abord si la forme *tharoule* était bien wallonne ? Elle se rencontre, notons-le, dans un texte français décrivant les différentes espèces de houilles (v. citation 25, ci-dessous). En réalité, et c'est sans doute là le reproche le plus grave que l'on puisse faire au raisonnement étymologique de Haust, le français y est presque entièrement négligé. La graphie *terre-houille* de Sigart est balayée d'un revers de main (« graphie inexacte »). Quant à frm. *téroulle*, que l'on lit notamment chez Littré, il est donné comme un emprunt au liégeois sans que le canal de cet emprunt soit précisé d'aucune manière.

La première partie de notre exposé (I. Réduction) se proposera pour objectif une reformulation plus simple et plus exacte du problème étymologique. La seconde (II. Hypothèse) s'efforcera de montrer pour l'origine de *tèroûle* les avantages d'une hypothèse déonomastique.

I. Réduction

I. LES FORMES

On précisera dans un premier temps, de façon brève donc assez schématique, l'extension géographique et les



contours formels du mot dans les parlers dialectaux contemporains d'après l'ALW et les dictionnaires dialectaux des 19^e et 20^e siècles; on s'attachera ensuite aux formes du mot lorsqu'il est employé en français.

1.1. *Formes dialectales contemporaines*

Les attestations dialectales de *tèroûle* (et var.) (dans la suite, nous représenterons le type par *terroule* et parlerons de l'objet en utilisant la même forme) se répartissent en gros de part et d'autre d'un axe Malmédy-Valenciennes, ces deux points marquant respectivement les limites orientale et occidentale d'une aire ovaloïde. Le mot est attesté en liégeois, en namurois, dans l'ouest wallon y compris dans la botte du Hainaut, mais seulement en bordure de l'aire picarde; d'autre part, il est absent de la province de Luxembourg.

La variation formelle la plus importante concerne la finale, qui est en *-l-* à l'est et au centre de l'aire (*tèroûle*, *-oule*), en *-y-* à l'ouest (*tèrouye*, *-ôûye*). Le dictionnaire de Carlier permet de localiser précisément la limite entre les deux types formels dans le bassin de Charleroi⁽⁴⁾. On notera cependant que l'on trouve quelques formes en *-l-* égarées à l'ouest : Hécart (Valenciennes) *téroule*, A 60 (Stambruges) *tèroule*, Ph 69 (Boussu-en-Fagne) *tèroûle*. Une variation secondaire concerne le timbre de la voyelle prétonique : si elle est presque toujours notée *-è-*⁽⁵⁾, elle est *-é-* en rouchi et *-i-* à Malmédy, ainsi qu'en deux points de l'arrondissement de Huy.

(4) V. ci-dessous, citation 8. L'isoglosse passe entre Jumet (*-oule*) et Gosselies (*-ouye*), Roux et Courcelles, Montigny-le-Tilleul et Monceau, Jamioulx et Ham-sur-heure.

(5) Elle est notée *-ê-* par le dictionnaire verviétois de Wisimus (v. ci-dessous, citation 3), dont les graphies ne sont pas sans reproche.

1.2.1. *Formes françaises contemporaines*

Pour le français, on citera d'abord *téroulle*, mot enregistré notamment par Littré (1872), qui ne le qualifie pas de régional ⁽⁶⁾.

Plusieurs dictionnaires dialectaux mentionnent, outre cette forme – qui leur apparaît comme non marquée –, des formes régionales. Villers (Malmedy 1793) traduit d'abord *tiroûle* par « *terroule* » ⁽⁷⁾. Hécart (Valenciennes 1834) et Forir (Liège 1873) définissent les formes dialectales correspondant à *terroule* par « *terre houille* », « *terre-houille* » ⁽⁸⁾.

Chez Delmotte (Mons 1812) et Sigart (Mons 1866), la graphie *terre houille*, en entrée, sert à noter la forme dialectale *tèrouye* ⁽⁹⁾.

1.2.2. *Formes françaises anciennes*

Les textes d'ancien régime attestent :

- des formes à voyelle initiale « e » depuis la fin du 16^e siècle : 1595 *terroulle*, Godefroy; 1609 *terroules* pl., Notaires liégeois ⁽¹⁰⁾; 1620 *theroul* pl., *ibid.* ;
- des formes à voyelle initiale « a » depuis le milieu du 17^e siècle : 1645 *tarouille* prob. pl., Notaires liégeois; Theux 1658 *tarouille* Remacle, Notaires; 1668 *tharouilles* pl., Notaires liégeois;
- des formes à voyelle initiale « i » à peine plus tard : Griegnée 1657 *tirouille*, Notaires liégeois.

⁽⁶⁾ V. ci-dessous, citation 17.

⁽⁷⁾ V. ci-dessous, citation 1.

⁽⁸⁾ V. ci-dessous, citations 15, 4.

⁽⁹⁾ V. ci-dessous, citations 13, 14.

⁽¹⁰⁾ Dépouillés par Jean Lechanteur, qui nous a aimablement permis de consulter la version informatisée de son extraordinaire fichier.

Plus récente, la forme déjà citée *terre houille* n'apparaît qu'un peu avant le milieu du 18^e siècle : 1743 *terre houille* Notaires liégeois ; 1768 *terhouilles* pl., *ibid.*

Avant de se risquer à « réduire » cette variété, il convient d'observer que tous les types formels sont à la fois français et patois, sauf un : la forme à voyelle initiale *-a-* (type *taroule*), exclusivement française, n'apparaît que dans des textes d'ancien régime du domaine liégeois (dernière mention des *Notaires liégeois* : 1753). On remarquera d'autre part que les graphies d'ancien régime présentent fréquemment un « *h* » après la consonne initiale (formes en « *thar-* » et en « *ther-* ») ; cette particularité graphique n'apparaît jamais dans les formes se terminant en *houille*.

2. LES SENS

Il convient à présent de préciser les contours sémantiques du mot auquel le *Vocabulaire* de Bormans consacre l'article suivant :

Bormans (1864). *Terroûle* ; s.f. — Charbon de mauvaise qualité que l'on trouve aux sopes des veines. *Beur à l' terroûle*, petite fosse peu profonde. Litt. terre-houille.

Comme plusieurs mots relatifs à la houille, *terroule* prend dans la langue contemporaine des visages différents selon qu'il est employé dans la langue courante ou comme terme technique, par ceux qui se servent du combustible ou par ceux qui l'extraient. À la polysémie que l'on constate d'une part s'oppose, d'autre part, une double monosémie. Les attestations anciennes de *terroule* permettent de mettre le doigt sur les lignes de force de ce champ de signification.

2.1.1. *Sens contemporains de la langue courante*

C'est comme mot du langage courant que *terroule* a été relevé par l'*Enquête* de Haust. Il a été fourni pour traduire « *houille* » ou « *poussier de houille* ». L'enquête a en outre enregistré bon nombre de précisions sémantiques, que Jean Lechanteur, rédacteur du tome 5 de l'*Atlas linguistique de la Wallonie*, délimite de la façon suivante, certains sens pouvant s'additionner en un point donné :

- (1) « mauvais charbon »;
- (2) « charbon »;
- (3) « poussier de charbon »;
- (4) « mélange de poussier et d'argile ».

Les dictionnaires dialectaux, qui confirment cette pulvérisation sémantique comme le montre le relevé ci-dessous, font en même temps apparaître sous cette diversité de surface, une unité fonctionnelle : le « bon charbon » étant réservé à l'industrie ou à l'exportation, seul le charbon de qualité médiocre (sens 1) ou les résidus d'exploitation (sens 3) constituent « le » charbon pour la plus grande partie de la population (sens 2).

Au surplus, le « mauvais charbon » — comme les résidus de houille — est pulvérulent et doit faire l'objet d'une préparation afin d'être rendu combustible : la matière doit en effet être comprimée après avoir été amalgamée avec de l'argile (souvent additionnée d'eau); on la forme en galets ou en boulets, travail laborieux le plus souvent réservé aux femmes, qui se fait donc à domicile ⁽¹¹⁾.

⁽¹¹⁾ V. ci-dessous, citations 2, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15. — Les briquettes de houille, au contraire, sont faites au charbonnage (voir par exemple L. LÉONARD, *Dictionnaire namurois*, 493, à comparer avec la citation 7).

Voici, d'est en ouest, les précisions offertes par les dictionnaires quant au sémantisme de *terroule* dans la langue courante :

(1) • **Malmedy**

VILLERS (1793). *tiroule*, sorte de charbon de terre, de la terroule.

• **Verviers**

- (2) LOBET (1854). *terroule* (*û*) [...] Gayette, s.f. petit charbon de terre. — Charbon poussier, s.m. houille convertie en grabeau. — Spure de houille, s.f. débris de la houille ou du charbon qu'on mêle avec de la terre. — Pédane, s.m. charbon commun.

- (3) WISIMUS (1947). *téroûle*, f., petit charbon de mauvaise qualité, poussier.

• **Liège**

- (4) FORIR (1873). *téroûl*, s., Terre-houille, charbon de terre pulvérisé. — *Aminém cial inn vôiê di téroûl* : amenez-moi ici un tombereau de terre-houille.

- (5) HAUST, DL (1933). *téroûle*, s.f., charbon très friable et de mauvaise qualité [...] : *dèl ~ c'est dèl mässèye hoye qu'est fwért tène, on n' sâreût fé 'ne blamêye avou; dèl tère qui trûle come dèl ~*.

• **Namur et Namurois**

- (6) PIRSOU. (1934). *téroûle*, n.f., houille, charbon minéral mélangé de terre plastique ou d'argile, et propre à mettre au feu. — *Les driglées di tchèrtis d' Lève* [Lesves, Na 111] *èt do Bwès d'Vilé* [Bois-de-Villers, Na 112] *ki rivinnent d'awè stî cwé kate bèrwètées di téroûle* (E. Gillain.)

L'article renvoie à l'article *mwartî*, m., poussière de charbon mélangée à de la terre jaune (*djane tère*), de l'argile (*ôrzîe*) ou de la terre plastique délayée (*crawe*).

- (7) LÉONARD. (1964-1968), 493. *terroule*, poussier (dans ce sens, synonyme de *fin*); poussier avec lequel on prépare *bougnèt* ou *otchèt* (Namur), boulet composé à domicile, de charbon fin, argile et eau; ce mélange était divisé en petites boules et mis à sécher au soleil.

• Pays de Charleroi

- (8) CARLIER (ms. avant 1964). Sous l'entrée principale *tère* : *tèroule*, (Ch 1, 42, 43, 50, 61, 64; Th 24; Ph 22), *tèrouye* (Ch 35, 36, 46; Th 34), n.f., charbon [...] qui constitue un combustible médiocre; sens étendu au résidu du lavage des charbons (*chlam'*) : *on pèstèleut l' ~ pou fé dès bougnèts*.
- (9) BAL (1949), 137-8 : « Il y a une cinquantaine d'années encore, on ne connaissait comme combustible que le bois, *èl tèroule* et *èl rézidu*. La *tèroule*, houille de qualité inférieure », était extraite du charbonnage de Forte-Taille, à Montigny-le-Tilleul [Ch 64], tandis que le « résidu » était amené par wagons; à cette époque, il coûtait 1 franc la tonne; c'était le combustible le plus économique. — Les pages 137-8 expliquent en détail la fabrication des *bougnèts*, travail de femmes (ou parfois de mercenaires), chaussées de sabots, qui *pèstèlînt* le mortier à base de houille (9 seaux de *tèroule* ou de « résidu » pour 1 seau d'argile), mélange additionné d'eau lorsqu'il s'agissait de *tèroule*. Les *bougnèts* étaient mis à sécher au grenier ⁽¹²⁾.

• Botte du Hainaut

- (10) BALLE (1963). *tèrouye*, n.f., poussier de charbon : *on f'jeut dès bougnèts aveu dèl ~ èt d' l'aurziye*.

• Nivelles

- (11) COPPENS (1950). *tèrouye*, n.f., « *tèroule* », mélange de terre et de poussier de houille : *fé dès boulèts avè dèl tèrouye*.

• Centre

- (12) DEPRÊTRE.-NOPÈRE (1942) donne la même forme et la même définition que Coppens (sans l'équivalent français « *tèroule* ») : *fé dès boulèts d' tèrouye*. L'article renvoie à *chlam*, m., boue de charbon, et à *flû*, m., limon; boue de charbon.

• Mons

- (13) DELMOTTE (dont le ms. date de 1812). *terre-houille*, f., terre noire, bitumineuse, de la nature de la houille. On en fait des boules qui brûlent d'un feu lent et concentré.

(12) On verra encore cette source pour une « charmante coutume » liée à la confection des *bougnèts*.

- (14) SIGART (1866). *terre-houille* [...] Les boreennes, après avoir mouillé cette terre, la forment en boules dites *boulets de terre houille*, qui brûlent lentement sans répandre de flamme. [...]

• Valenciennes

- (15) HÉCART (1834) *téroule*, terre houille. Terre composée presque en entier de charbon de terre en poussière, que l'on forme en boule pour l'usage des cuisines. Ce charbon pulvérulent ne fume pas et entretient une chaleur toujours égale. [...]

Ce passage en revue permet déjà d'organiser en partie, sur le plan chronologique, la polysémie de *terroule* dans la langue courante. Quoique l'usage de faire à domicile des boulets de terroule ou de poussier n'ait probablement qu'à peine franchi la première guerre mondiale (cf. l'imparfait des citations 6 à 10 et le repère chronologique fourni par Bal), on voit nettement que certains « pays » ont conservé, jusqu'à la moitié du 20^e siècle, une image assez exacte de la réalité à laquelle renvoyait le mot *terroule*, notamment dans ce qui différenciait le produit ainsi nommé du poussier, même si l'un et l'autre, au terme d'une préparation analogue, étaient voués à un usage identique. La terroule apparaît dans les passages cités comme un produit artisanal, de proximité (v. les précieuses localisations fournies par Pirsoul et par Bal), que l'on transportait en charrettes (Forir, Pirsoul), tandis que le poussier de houille s'y montre comme un résidu industriel, acheminé par chemin de fer (Bal).

On peut poser que c'est le développement industriel de l'exploitation minière et le remplacement progressif de la terroule par le poussier (équivalence fonctionnelle) qui a fait que *terroule* en est venu à désigner ce succédané (déplacement sémantique) ⁽¹³⁾.

⁽¹³⁾ Pour des changements sémantiques liés à des équivalences fonctionnelles, comparer les noms de plantes médicinales.

2.1.2. *Sens contemporains de la langue technique*

Comme terme technique, *terroule* est le lieu d'une double monosémie. Il faut en effet distinguer un sens dialectal (liégeois et montois) d'un sens strictement français.

Sens technique dialectal

Le sens relevé pour Liège par le vocabulaire technique de Bormans (1864) « charbon de mauvaise qualité qu'on trouve aux *sopes* des veines » (v. ci-dessus, citation initiale) est aussi donné par Sigart pour les mines du couchant de Mons :

- (16) SIGART (1866). *Terre houille*. Les veines de houille du Flénu [Flénu, Mo 31] ⁽¹⁴⁾ dont plusieurs s'enfoncent à des profondeurs non encore reconnues, ont cependant toujours leur extrémité ou tête à la superficie de la terre. Cette tête de veine imparfaitement minéralisée ou altérée par l'action de l'air et le mélange de substances étrangères est ce qu'on nomme, à Mons, *terre houille*. Les boreennes ... [suit la description de l'emploi de la t. reproduite sous le n° 14]. La *terre houille* ne contenant guère que du carbone et peu ou point d'hydrogène ne produit, par combustion, presque rien d'autre que de l'acide carbonique et cause, pour cette raison, d'assez fréquentes asphixies [sic], elle est à la houille du Flénu ce que le charbon (de bois) est au bois.

On notera, dans cette précieuse description, l'opposition faite entre *houille* et *terre houille* selon deux critères : la profondeur de la veine et la teneur en hydrogène.

⁽¹⁴⁾ Flénu appartient au domaine borain au sens strict, tel que le définissait Pierre Ruelle.

Sens technique français

L'article que Littré consacre au mot *téroulle* :

- (17) LITTRÉ (1872). *téroulle*, s.f. Terre noire et légère qui, dans la recherche des mines de charbon de terre, est considérée comme un indice de l'approche de ce minéral.

est précédé par une référence au même sens du mot en français dans le dictionnaire du Montois Sigart (cf. ci-dessus, n° 14, 16) :

- (18) SIGART (1866). *Terre houille*. [...] On trouve dans quelques dictionnaires français le mot *terouille*. On le définit une terre légère, noire, indice du charbon de terre.

La première partie de l'article *teroule* du Verviétois Lobet (cf. ci-dessus, n° 2) est de même :

- (19) LOBET (1854). *teroule* (û) [...] Une terre légère, noire, indice du charbon de terre.

Avant ceux-ci, le Valenciennois Hécart termine d'une façon assez proche son article *téroule* (cf. ci-dessus, n° 14) en citant explicitement sa source, le dictionnaire de Boiste :

- (20) HÉCART (1834). *téroule*, terre houille. [...] Boiste dit que cette terre est l'indice du charbon; on n'en trouve pas dans toutes les mines.

C'est en effet la source première de cette définition. Dès 1803, date de la première édition de ce dictionnaire, le mot *terouille* figure en effet dans le *Boiste*, qui le donne explicitement comme une addition au dictionnaire de l'Académie de 1778 (en fait une réimpression de la quatrième édition, de 1762) :

- (21) BOISTE (1803 et éditions suivantes). *terouille*, s.f. terre légère, noire, indice du charbon de terre.

C'est l'un de ces dictionnaires du français — ou peut-être le dictionnaire du rouchi de Hécart — qui a été utilisé

par Godefroy, lequel définit ainsi la plus ancienne attestation du mot (Liège 1595) :

- (22) Godefroy (1902). *terouille*, s.f., terre noire et légère qui recouvre souvent les couches de charbon de terre,

définition qui, comme nous le verrons plus loin, ne correspond pas à l'emploi du mot dans le contexte cité.

Ce n'est en effet qu'à partir de la fin du 18^e siècle que la *terroule* ne fut plus recherchée pour elle-même mais pour la houille sous-jacente qu'elle signalait. Le sens « indice du charbon de terre » de *terroule* est en effet lié à l'industrialisation de l'exploitation minière, comme le montre cette définition du mot de l'*Encyclopédie méthodique*, publiée à Paris et à Liège :

- (23) *Encyclopédie méthodique* (1783) ⁽¹⁵⁾. *terouille*; se [lire ce] mot se dit d'une terre légère, tendre, noire, ou tirant sur cette couleur, que l'on a coutume de ranger parmi les indices du charbon de terre.

L'article *Art du charbon minéral* de l'*Encyclopédie méthodique*, qui constitue probablement la source de Boiste et Littré, rappelle aussi une formulation analogue du remarquable *Art d'exploiter les mines de charbon de terre* (1768, dans sa première édition) du docteur Jean-François Morand ⁽¹⁶⁾. Ce médecin parisien (1726-1784), bibliothécaire de l'Académie des sciences, fit un séjour dans nos régions, spécialement dans le bassin liégeois, pour y observer l'exploitation de la houille; son ouvrage s'intéresse aux aspects scientifiques, techniques et économiques de la question et s'efforce de convaincre le peuple français des avantages du charbon de terre sur le bois

⁽¹⁵⁾ *Encyclopédie méthodique. Arts et métiers mécaniques*, tome premier, Paris, Panckoucke-Liège, Plomteux, 1783, 530.

⁽¹⁶⁾ Jean-François MORAND, *L'art d'exploiter les mines de charbon de terre*, Paris, Académie des sciences, 1768. Sur la motivation de l'auteur, v. spécialement les pages XIII-XV.

pour les usages domestiques. Morand (1768 : 41) remarque que « dans le pays de Liege les Houilleurs ou Borins les plus expérimentés disent qu'il n'y a point de marque assurée d'une mine de Charbon ». Il ajoute cependant :

(23') Morand (1768 : 41). Quelques terres, ou quelques pierres, qui se trouvent plus communément avoisiner le Charbon de terre, & qu'on pourroit à ce titre regarder comme indices de cette matiere, ou comme des sujets de compter raisonnablement sur la rencontre d'une veine de houille, n'approchent que par accident de la surface du sol assez pour se montrer au jour, ou pour en laisser voir quelque éclat.

Il en est de même d'une terre légère, tendre, noire, ou tirant sur cette couleur, qu'ils nomment *Thirouille*, *Terouille*, que l'on a coutume de ranger parmi les indices de Charbon de terre, & dont il sera parlé en sa place. [Noter dans ce dernier passage le passage du *ils* (les Liégeois) au *on*.]

Il est clair que ce deuxième sens technique, historiquement tardif (chronologie absolue), découle du premier sens technique (chronologie relative), comme le montrera un autre passage de l'*Art d'exploiter* ... (v. ci-dessous, citation 27, passage souligné).

Ce sens technique dérivé — en réalité, industriel ou préindustriel — est aussi propre au français, alors que le sens technique primaire était dialectal. Il est significatif que lorsque les dictionnaires dialectaux mentionnent le mot français *térouille*, c'est précisément pour souligner le contraste entre le sens de ce mot et les sens locaux de *terroule* (sens courant et/ou sens technique).

Le sens spécial ancien et autochtone « combustible houiller de qualité inférieure recueilli à la tête des veines » offre au surplus avec le sens commun « combustible houiller de qualité inférieure à usage domestique » des points d'intersection qui permettent de reconstruire la cohérence sémantique primitive du mot *terroule*.

2.2. *Sens ancien*

Les attestations anciennes du mot *terroule* confirment en effet cette hypothèse. En même temps qu'elles enrichissent notre connaissance des *relia* (nature de la terroule; extraction, transport ⁽¹⁷⁾ et préparation ⁽¹⁸⁾ de ce produit), elles révèlent que le sens technique de *terroule* et son sens commun ne faisaient primitivement qu'un.

Savoirs techniques

La première attestation, fournie par Godefroy :

(24) 1595, Liège : Mines de houille, charbon et terroule (Ch. des finances, p. 40, A. Liège).

s'éclaire si on la rapproche de ce passage d'un manuscrit technique du 17^e siècle cité par Haust (1923:246, n. 2) :

(25) 17^e s. : Dans les sopes [affleurements], on ne rencontre d'ordinaire que de la tharoule, qui est la moindre de toute les denrées; puis du faux charbon, après cela du charbon, et enfin de la houille.

En d'autres termes, depuis que l'on exploite la houille dans le pays de Liège et dans le Hainaut, on « sait » que la qualité du charbon de terre dépend de la profondeur de la veine ⁽¹⁹⁾. Les veines les plus superficielles contiennent un charbon moins compact, dont la teneur en carbone est inférieure à 40 % : le schiste houiller. C'est un schiste houiller de surface, particulièrement friable et

⁽¹⁷⁾ 26.11.1684 une charree de hochet de tirouille, NotLiég; Theux 1658 : une chartee de tarouille RemNot.; Ouffet 1662 : item luy a livré une chartee de charbons et une chartée de terroulles RENTAL; Verviers 1747 : deux chartee terrouille RemNot.

⁽¹⁸⁾ V. spécialement les articles *hotchèt* et *boulèt* des Notaires liégeois.

⁽¹⁹⁾ De celle-ci dépend en effet la teneur en carbone du charbon.

parfois mélangé de terre ou d'argile que l'on désigne sous le nom de *terroule* ⁽²⁰⁾.

Le traité de l'échevin Laruelle, *Description des ouvrages de houillerie avec une explication des termes de l'art* (1695, Voir-jurés n° 8, 143-182), que nous citons ici d'après l'édition qu'en donna le jurisconsulte Louvrex ⁽²¹⁾, offre la précision suivante. L'explication de la « Carte deuxième concernant la marche des veines dans les pen-dages des platteurs » [c.-à-d. expliquant l'exploitation des veines dont l'angle par rapport à l'horizontale est inférieur à 45°] est la suivante :

- (26) Laruelle (1695). La partie de houille qui commence et finit dans l'agaz [« argile schisteuse » ⁽²²⁾]; couche notée par CD sur le schéma reproduit ci-dessous, où AB représente la surface de la terre], se nomme *terroule*.

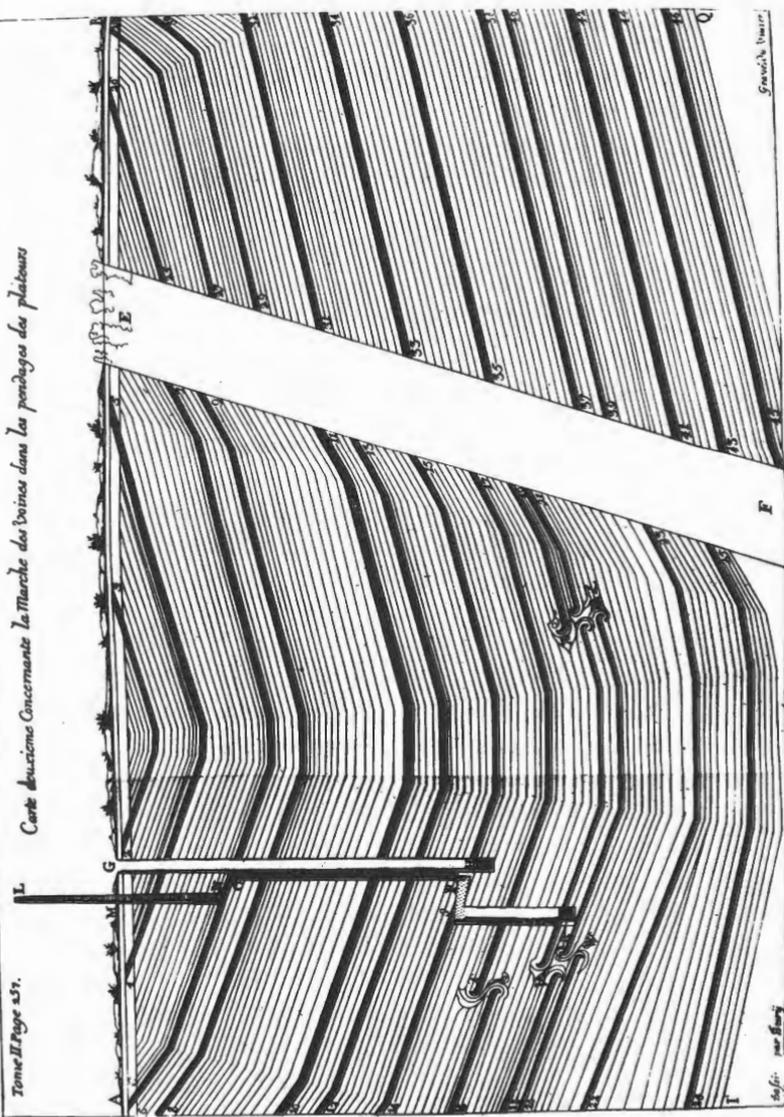
Les veines, séparées par des lits de pierre (notamment du grès houiller) sont désignées par des numéros à partir de la surface. La définition de Laruelle permet de déduire que les veines 2-3 et 4-5 du schéma reproduit à la page suivante (v. Louvrex 1750 : 257) sont constituées de *téroûle*.

L'Art d'exploiter les mines de charbon de terre de Morand, qui condense tous les savoirs techniques relatifs à l'exploitation de la houille dans le pays de Liège et le Hainaut, expose particulièrement clairement la distinction entre les différentes espèces de produits houillers, ainsi que la forme sous laquelle les veines se présentent en superficie. Sa description, qui allie information sur le

⁽²⁰⁾ Nos remerciements vont à M. Thorez, professeur de géologie à l'université de Liège, pour les précieuses explications qu'il a bien voulu nous fournir.

⁽²¹⁾ M.G. de LOUVREX, *Recueil contenant les édits et reglemens...*, 2, 1750, 249.

⁽²²⁾ La définition « schiste houiller, pierre de houille » du DL n'est pas parfaitement satisfaisante.



terrain et savoirs scientifiques et techniques, mérite d'être lue avec attention.

- (27) MORAND (1768:71-72). La houille qui suit immédiatement les soppes de veine, est d'abord pure houille, tantôt plus, tantôt moins dure; quelquefois c'est tout Charbon formé en banc bien épais, qui a acquis toute sa qualité; & comme on remarque qu'un même banc de pierre devient plus solide & d'une nature plus homogène, à mesure qu'il se trouve plus enfoncé en terre, de même le banc de Charbon est d'autant meilleur, qu'il est éloigné de la surface, tandis qu'au contraire dans la partie qui remonte *au jour*, il semble dégénérer de plus en plus, d'abord en *Charbon maigre*, ensuite en *faux charbon*, puis à son extrémité appelée *Soppe* ou *Tête*, en une matière terreuse, friable, noirâtre, nommée tantôt *Houille morte*, tantôt *Tirouille* ou *Térouille*.

C'est toujours sous cette forme que les veines se présentent à la superficie; mais ces deux dénominations de *Houille morte*, de *Tirouille*, ne doivent pas être employées indistinctement : les observations suivantes suffiront pour donner à ce sujet un éclaircissement précis.

De la Thirouille ou Térouille.

Le plus ordinairement quand les veines *soppent* au jour, cette substance en poussier noirâtre, plus ou moins grenu, inférieur pour la qualité à tout ce qui provient d'une houillère, soit Houille, soit Charbon, descend sur la veine; c'est pour cela qu'elle est communément, (lorsqu'elle se rencontre) réputée un indice du Charbon [nous soulignons]. C'est, à l'examiner attentivement, une véritable *soppe* ou *tête*, c'est-à-dire, l'extrémité la plus élevée d'une veine, confondue dans cette portion commençante ou finissante, avec les substances pierreuses, argileuses, ou autres qui l'avoisinent, ou qu'elle traverse, qui n'ont retenu rien, ou qu'une très-modique quantité de molécules de houille. Si elle tient quelque portion de houille, elle n'est pas entièrement de rebut, & quoiqu'elle soit privée de son bitume dans sa plus grande partie, il s'y trouve des différences marquées, desquelles il résulte des *térouilles* plus ou moins fortes, plus ou moins faibles, comme on le verra lorsqu'il sera question des Houilles & Charbons d'usage.

La t roulle de Li ge,  prouv e dans le creuset, s'y allume aussi paisiblement que le feroit de la poudre de Charbon un peu humect e, & elle s' teint aussi-t t que le creuset est hors du feu, sans laisser de cendre comme la Houille & le Charbon.

L'acide nitreux ne fait aucune effervescence avec cette substance; l'eau lui donne une consistance de p te tr s-friable; en l' tendant avec beaucoup d'eau & la faisant bouillir, l'eau se colore tr s-l g rement, & ne donne par l' vaporation ni sel, ni substance particuliere remarquable.

Ces exp riences, quelque superficielles qu'elles soient, se trouvent,   plusieurs  gards, r pondre   celles qui ont  t  faites sur la t roulle de Marimont dans le Haynault Imp rial, avec cette diff rence   laquelle on ne croit pas devoir s'arr ter ici, qu'on a trouv  dans cette derniere un sel volatil alkalin & un sel de la nature du sel de Glauber, dont l'existence r elle paro t douteuse aux Auteurs m me [sic] de ces Recherches.

Plus loin, Morand classe les diff rentes esp ces de produits houillers en : houille grasse ou houille chaude, procurant un feu tr s ardent (77-78), houille maigre et *clutte* (cette derniere « tenant de la nature du Charbon tendre et de la T roulle ») (79), charbons forts (79-80), charbons faibles (80), faux charbons (« esp ce tr s maigre qui est toujours en poussier ») (81), et enfin « le thiroulle ou T roulle »⁽²³⁾, dont on tire « en le r duisant avec tr s peu de Dielle en boules de la grosseur d'une savonette, pour  tre employ e par les femmes du commun dans leur chaufrette » (81; v. encore ci-dessous, citation 35).

Savoirs communs

Cette double connaissance (la terroulle comme produit de surface; la terroulle comme le moindre de tous les com-

⁽²³⁾ Noter le masculin.

bustibles) fait partie des savoirs partagés par le plus grand nombre. La remarquable documentation recueillie par Jean Lechanteur dans les actes des notaires liégeois en témoigne. La terroule y apparaît en premier lieu comme le produit que l'on extrait soi-même pour son chauffage domestique; les baux et les contrats de ren-dage prévoient de façon explicite le sort particulier réservé à ce produit, médiocre certes mais cependant usuel, comme en témoigne la syntagmatique ci-dessous, où les matériaux ont été rangés d'après le verbe qui réfère à cette « extraction domestique » (a), ou au fait que l'un des contractants se la réserve (b) :

(28) Notaires liégeois. (a) **prendre** : 10.3.1609 le pouvoir de prendre es places et lieux où luy serat monstré terroulles pour son chauffage seulement Noi; **tirer** : 26.10.1648 pour tirer theroul luy et sad. fille sad. vicarie durante Oup 146; v. ci-dessous, *retenir*; 1672 lud. preneur pourat tirer hors dud. bien de la terouille pour son chauffage tant seulement Les 726; 17.2.1693 d'en pouvoir tirer terouilles pour son chauffage ordinar Was 43v°; 20.4.1693 à la reserve pourtant du faux charbon et therouille qu'un chascun desd. parties pourat tirer hors de sa parte de bien à son profit particulier Malm 42; 1720 d'en pouvoir tirer therouilles pour son chauffage ordinaire HFir 482⁽²⁴⁾; **jeter** : 16.3.1743 accordant touttefois de pouvoir jeter terre houille sur lesd. fonds pour son chauffage ordinaire Lamb; 28.3.1764 que le sr second puisse travailler et jeter à son profit particulier les terouilles Rod; **abstraire** : 6.12.1772 le pouvoir d'enfoncer des bures pour tirer et abstraire la veines ditte therouille Sim; 6.11.1776 que lesd. seconds nommés ne pouront abstraire de lad. terouille que par chambray et pas autrement Hax; v. aussi, citation 29, **travailler**, **ouvrer**.

(b) **retenir** : 1620 rettenant -- à soy les theroul Oup 142v°; 26.10.1648 Item ont retenu et retient la houilliere de theroul en jardin -- Oup 146; **reserver** : 1629 adioustant reserver

⁽²⁴⁾ La mise en relation de *terroule* avec *tirer* a pu favoriser la forme secondaire *tirouïle*.

hinc inde les theroules et faux charbons pour les ouvrer et en proffiter particulièrement Am 228v°; 17.11.1709 un bure -- proche du bien scitué à Wez appelé Froidcourt -- ayant aussy lesd. Simonis reservé les faux chauffage et tarrour pour en jouir et proffiter JFroi; 26.12.1771 [à Jemeppe] lesd. premiers reservent pour leur profit particulier toutes minnes de houille et charbons et non pas la terre houille Pirl.

Plus remarquable encore est l'écho que l'on trouve dans ces documents au classement des différentes denrées houillères tel qu'il a été évoqué plus haut; un réseau serré de relations paradigmatiques (rendu explicite par des oppositions en contexte) permet en effet de déterminer avec exactitude la « valeur » du mot *terroule* dans la langue ordinaire des 17^e et 18^e siècles. Car si la *terroule* y est parfois associée aux « faux charbons » ou « faux chauffages » (a), elle y est toujours opposée aux produits plus nobles que sont, dans l'ordre, les « houilles » (ou « mines ») et les « charbons » (b) :

(29) Notaires liégeois. (a) **t. et faux charbons** : 1629, v. ci-dessus, 28, *reserver*; 3.3.1657 [à Grivegnée] ouvrer et faire ouvrer toutes minnes de tirouille et faux charbons Her; 20.4.1693, v. ci-dessus, 28, *tirer*; 28.4.1725 poura -- travailler pour son propre et à son utilité tous tharouille et faux charbons SGat; **t. et faux chauffages** : 17.11.1709 un bure -- proche du bien scitué à Wez appelé Froidcourt --- ayant aussy lesd. Simonis reservé les faux chauffage et tarrour pour en jouir et proffiter JFroi.

(b) **houilles - charbon - t.** : 30.3.1680 de toutes densrees de tharouilles, houilles et charbons Mor; 24.9.1698 de jetter les minnes des houilles, charbon et terouilles -- houilles, charbons et tarouilles HLéo; 8.3.1706 sur la courses d'ouvrage de houille, charbons ou tarouilles Beauf 15; 8.3.1712 [à Holhee] Item ne poura led. reprenneur fossoyer ny lever gazons pour tirer terouille, houilles ny charbons dans lesd. heritages luy rendus à stuit Hai; 4.12.1719 [à Fauconpier, paroisse de Ste Walburge] et ne poura travailler aucune mine et prise de houille, charbon ou therouille sans le grez et consent expres de lad. damlle Tau; 4.3.1723 [à Fléron] le trengtieme traits

libre de toutes houilles, charbons et tarouille qu'ils jetteront Lecl; 26.7.1768 [à Vinamont] les veines des terhouilles, houilles et charbons Mag; 14.12.1769 le sieur Joseph Baillif auroit abstrait par le moiën d'un burre -- la houille, charbon ou terhouille et auroit occasioné par les pouchasses [sic] qu'il a fait des dommages considerables à la superficie de lad. prairie Mag; 26.12.1771 [à Jemeppe] lesd. premiers reservent pour leur profit particulier toutes minnes de houille et charbons et non pas la terre houille Pirl; **houilles** ~ t. : 16.4.1668 tirer houilles ou tharouilles hors des bomes quy se treuvent dans lud. journal Duj 59v°; **mines** ~ **charbons** ~ t. : 8.11.1702 s'ayant led. rnd s^r premier comparant bien et expressement reservé toutes minnes et charbons -- exceptez la terrouille qui ne deverat estre reputez pour minnes ou charbons HFir 79v°; 12.6.1719 [à Jemeppe] lad. dem^{lle} rendresse se reserve toutes minnes et charbons qui pourront se retrouver dans lad. piece aussi bien que les tharouilles Bae; **mines** ~ **houilles** ~ **charbons** ~ t. : 4.4.1645 toutes sortes des minnes, houilles, charbons et tarouille Par.

3. LE NOYAU FORMEL ET SÉMANTIQUE

DE TERROULE

Les matériaux qui précèdent permettent de dégager le noyau dur, à la fois sur le plan formel et sur le plan sémantique, du mot auquel nous consacrons notre attention. Ils nous offrent en effet des bases suffisantes pour régler les problèmes secondaires posés par l'origine de la forme française *terre-houille* et de son correspondant dialectal occidental *tèrouye*, d'une part, par celle du mot français technique *tèrouille*, d'autre part.

3.1. *Fr. rég. terre-houille, montois* *et wallon occidental tèrouye*

La forme patoise *tèrouye* est, rappelons-le, transcrite *terre houille* par les deux auteurs de dictionnaires mon-

tois; l'un d'eux (Sigart), dans son commentaire français, oppose explicitement *terre houille* à *houille*. L'intuition de Wartburg (13/1, 259b, n. 49) est sans aucun doute assez juste :

Da die substanz aus einer mischung von kohlenstaub und erde besteht, wurde stellenweise *houille* [corriger la source] hineininterpretiert.

Entièrement remotivé, le mot entre en effet dans la catégorie, définie par Benveniste, des composés du type *oiseau-mouche*, qui désignent un objet par deux signes conjoints, dont le premier fournit la dénomination, tandis que le second y apporte une spécification, la relation entre les notions évoquées par les deux termes s'apparentant à une assimilation sémantique⁽²⁵⁾. Ce que l'on nomme *terre-houille* est donc vu comme une sorte de terre qui partage certaines propriétés de la houille. Il ne reste qu'à définir où et quand s'est opérée cette étymologie synchronique, créant cette nouvelle image du mot, parfaitement adaptée à l'objet nommé.

Il nous semble que cette remotivation n'a pu se faire qu'à l'ouest et en français. La forme dialectale *hoye* de 'houille' rend l'équation *-oûle* = 'houille' (*hoye*) invraisemblable à l'est. Cette équation est tout aussi peu plausible dans les parlers dialectaux de l'ouest, pour des raisons lexicales cette fois; ceux-ci ont en effet toujours désigné et désignent encore le charbon de terre comme le charbon de bois par le type 'charbon' (v. ALW 5, not. 18, commentaire et carte)⁽²⁶⁾. Il faut en déduire que les formes *têrouye*, *têrouÿe*, « *terre houille* » des parlers occidentaux sont non seulement secondaires par rapport à la forme

⁽²⁵⁾ Émile BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, II, 1974, 147-8.

⁽²⁶⁾ Le type 'houille', proprement liégeois, ne s'est diffusé que par l'intermédiaire du français (régional, puis technique); v. Louis Remacle ...

orientale et centrale *tèroûle*, *tèroule*, mais de plus empruntées au français, dans sa variété régionale; c'est cette variété qui aura servi de vecteur pour la transmission du mot de l'est vers l'ouest, selon le schéma suivant :

- (1) *tèroûle*, -ou- (dialecte wallon);
- (2) *terroule* (fr. régional de Wallonie); cf. les anciennes graphies du mot dans les textes français des 17^e et 18^e siècles, ainsi que la définition par « *terroule* » de la forme malmédienne *tîroûle* (Villers 1793);
- (3) *terre-houille* (fr. régional de l'ouest) : **remotivation**;
- (4) *tèrouye*, -où- (dialectes de l'ouest) : **emprunt**.

À ce stade de la démonstration, il reste à préciser le statut de la forme française *terre-houille* (point 3 du schéma). La présence de cette forme – et de l'image du mot qu'elle véhicule – n'est assurée à Liège que depuis le milieu du 18^e siècle (1743, Notaires liégeois). Quarante ans plus tard, elle n'a cependant plus le statut de forme marquée, ce qu'atteste son emploi dans un acte du prince-évêque de Liège :

- (30) Bibl. Chiroux, Fonds Capitaine, ms. 113 (30.11.1784). Son altesse [...] déclare d'accorder audit Ernest l'octroi de chercher et exploiter les mines de houille, charbons et terre-houille qui peuvent se trouver sur la commune d'Aras dans l'endroit nommé chequeue jurisdiction de Seraing. [...]

2^e ledit Ernest ses representants [...] rendront et payeront au profit de la mense épiscopale en main dudit creneur Hardy le vingtième trait quant à la terre-houille et le quarantième quant à la houille et charbons pour droits de terage.

Les témoignages, parfois indirects, qu'en offrent au siècle suivant Forir, Bormans et Grandgagnage, confirment qu'à cette date, elle était sentie, en dépit de l'impossibilité historico-linguistique de cette équation (cf. la remarque de Grandgagnage), comme le correspondant exact en français de la forme patoise *tèroûle* :

(31) BORMANS (1864). *Terroûle*; s.f. [...] Litt. terre-houille.

Forir (1873). *tèroûl* terre houille.

Grandgagnage (av. 1878). Malgré l'apparence, ce mot ne peut être composé de *terre* + *houille*, qui se dit *hoie* en [liégeois].

Ce que *terre-houille* avait donc acquis entre-temps, c'était le statut de forme pan-régionale; tout en se déplaçant de l'ouest (son terroir d'origine) vers l'est, *terre-houille*, cheval de retour, détrônait peu à peu dans ce territoire d'accueil les formes régionales autochtones *terroule* et *tharoule*, lesquelles n'ont pas survécu au 18^e siècle (v. ci-dessus, sous 28-29).

Quant à la propagation de la forme *tèroûye* en patois (point 4 du schéma), un indice aréologique permet d'en déceler certaines des modalités. Si les formes dialectales en *-y-* sont dominantes à l'ouest, on trouve pourtant à l'extrême ouest trois points qui attestent la présence anciennes de formes en *-l-* (v. ci-dessus, 1.1). Alors que la finale *-ouïe*, *-oule* coïncide en tout point, dans les aires liégeoises et namuroises, avec le produit local de *-EOLA* (comparer les types 'rougeole', etc.), cette analyse est à exclure en picard (où la forme de ce suffixe est *-euye*); les formes picardes *tèroule*, *téroule* sont donc elles aussi empruntées. Selon le célèbre argument gilliéronien, la localisation latérale de ces points par rapport à ceux qui emploient la forme *tèroûye* désigne donc les formes en *-l-* comme appartenant à une couche d'emprunt antérieure à celle des formes en *-y-*, emprunt interdialectal cette fois, selon le schéma :

(1) *tèroûle*, *tèroule* (respectivement est-wallon, centre-wallon);

(2) *téroule*, *tèroule* (*ouest-wallon [aire où cette forme est aujourd'hui submergée par *tèrouye*], picard nord-occidental) :
emprunt.

Ces précieux témoins permettent aussi de localiser le centre de diffusion dialectal du type formel *tèrouye*, qui doit avoir rayonné à partir du bassin de Mons, lequel se désigne aussi comme le lieu de naissance le plus probable de la forme française *terre-houille*. Des enquêtes plus approfondies devraient évidemment confirmer historiquement cette reconstruction.

3.2. *Fr. techn.* *téroulle*

La filiation du second sens technique de notre mot, sous sa forme française *téroulle* (graphie de Littré), permet d'autre part d'établir le canal par lequel ce mot a été emprunté. Le livre de Morand, nous l'avons vu, a joué dans cet emprunt un rôle déterminant : de là, en effet, le mot est passé dans l'*Encyclopédie méthodique*, ouvrage utilisé par la lexicographie du 19^e siècle, de Boiste à Littré. On peut du reste penser qu'en français, *téroulle* est davantage un mot de dictionnaire qu'un mot vivant.

Les formes retenues par Morand sont *téroule* et *tiroule* (sous des graphies variables); il n'y a nulle mention de la forme occidentale en *-ouye/-houille*. L'emprunt s'est donc fait au liégeois, selon le schéma :

- (1) *téroule* « houille qu'on trouve aux têtes des veines » (liégeois technique);
- (2) *téroulle* « houille qu'on trouve aux têtes des veines, indice du charbon de terre » (français technique) : **emprunt**, par le canal de Morand.

Concluons cette première partie. Sur le plan méthodologique, ce premier dégrossissage nous a montré non seulement l'intérêt de formuler le problème d'une façon plus simple en assignant une place déterminée à chacune des variantes formelle et sémantique du mot *terroule*, mais surtout la nécessité qu'il y a, dans cette recherche, de

considérer concomitamment les variétés dialectales et françaises; l'histoire de *terroule* se joue en effet — comme on le verra encore! — sur plusieurs tableaux. Avant de laisser cette question, rappelons que le français se montre en effet responsable de deux innovations importantes dans la naissance et la diffusion des formes secondaires du mot :

1° c'est à la variété française régionale du Hainaut belge, et sans doute plus précisément à celle de la région de Mons, qu'il faut attribuer la forme remotivée *terrehouille*, qui se diffusera dans le patois de l'ouest, ainsi que sur une aire beaucoup plus vaste en français;

2° c'est à la variété française technique qu'il faut imputer la création du sens « sorte de terre indice du charbon de terre » à partir d'un sens technique dialectal remontant sans doute aux origines « sorte de houille qu'on trouve aux têtes des veines ».

Une fois explicitées ces formes périphériques et secondaires, le problème de l'étymologie de *terroule* se ramène donc à la recherche de l'origine des formes centrales et primaires suivantes :

- (a) la forme dialectale wallonne *tèroûle*, -ou- et son correspondant régional *t(h)er(r)oul(l)e* (attesté depuis la fin du 16^e siècle);
- (b) la forme exclusivement régionale *t(h)aroule* (attestée depuis 1645) ⁽²⁷⁾.

(27) On peut d'emblée écarter de ce noyau les formes en -i- (*tiroûle*), attestées à la fois à Malmedy et dans la région hutoise, qui s'expliquent par simple umlaut à partir des formes en -è- (v. J. LECHANTEUR, *ALW* 5, l.c.) ou par l'influence de *tirer* (v. ci-dessus, n° 24).

II. Hypothèse

1. TÈROÛLE ET THAROUL : DE L'HOMONYMIE À L'IDENTIFICATION

Le fait d'avoir qualifié de française la forme *t(h)aroule* va révéler ici tout son intérêt. La toponymie présente en effet l'exact correspondant formel de la paire *téroûle* (wallon) – *t(h)aroule* (français). Le nom dialectal du village [H 54] situé en bordure de la Vyle⁽²⁸⁾, connu aujourd'hui sous la forme officielle de *Vyle-et-Tharoul*, est en effet *vîle-téroûle* (noter l'absence de coordonnant). On possède de *Tharoul* des attestations qui remontent au début du 14^e siècle, ce qui permet de constituer le tableau suivant⁽²⁹⁾ :

<p>Forme en -è- <i>vîle-téroûle</i> (forme wal- lonne)</p>	<p>Formes en -a- <i>Vyle-et-Tharoul</i> (forme officielle) 1315 « Thaherueles » (Car- tul. Val-Benoît 347, 348) 15^e s. « Taherouille » (Roland, Top. nam. 571)</p>
--------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À notre connaissance, cette homonymie du nom de lieu et du mot *terroule* n'a jamais été signalée. Il nous semble pourtant qu'elle autorise l'identification formelle des deux signes. Le fait que *Tharoul-téroûle* se situe en plein cœur de l'aire où s'emploie aujourd'hui la forme *téroûle*

⁽²⁸⁾ Aujourd'hui intégré à la commune de Marchin [H 53].

⁽²⁹⁾ D'après Jules HERBILLON, *Les noms des communes de Wallonie*, 1986, 168.

et la présence d'un « h » après le « t » dans les graphies ancienne et officielle du nom de lieu s'ajoutent à cet argument principal : le caractère translinguistique (à la fois français et wallon) de cette homonymie.

2. LA FORME ET LE SENS

On perçoit d'emblée le renouvellement que peut apporter cette identification dans le problème de l'étymologie de *terroule*, en même temps que le nouveau problème qu'elle soulève : tout en permettant son explicitation en tant que forme, dans la mesure où l'étymologie du nom de lieu est établie (2.1), elle pose la question de la genèse du sens du nom commun (2.2).

2.1. *Le type formel de Tharoul*

L'origine du toponyme *Tharoul* a été établie par Jules Herbillon⁽³⁰⁾. *Tharoul*, dont la forme diminutive est évidente, appartient à la catégorie des noms de lieux détonymiques (dérivés de noms de lieu), dont Auguste Vincent a souligné l'importance et dressé la typologie⁽³¹⁾. *Tharoul* dérive du nom de lieu voisin *Tahier*, hameau d'Évelette [Na 121], dont l'étymologie est elle aussi connue.

Nous nous permettrons toutefois de revenir sur quelques points de détail de l'explication d'Herbillon, après avoir évoqué la situation topographique des lieux dont il est ici question. *Tharoul* se situe dans le Condroz :

⁽³⁰⁾ Dans le *Guetteur wallon* 57, 1981, 138.

⁽³¹⁾ V. notamment le début du chapitre *Phénomènes généraux* de sa *Toponymie générale de la France*, Bruxelles, 1937, 13-23 (et les références à d'autres publications).

« vaste plateau incliné vers le nord, dont le relief se caractérise par une alternance de crêtes et de dépressions se succédant du nord au sud avec une grande régularité. Celles-ci résultent de l'affleurement en bandes parallèles de roches de résistance inégale : les crêtes ou les 'tiges' correspondent aux psammites et aux grès plus résistants du dévonien supérieur, tandis que les dépressions sont creusées dans les calcaires carbonifères plus tendres, donc facilement altérables. »⁽³²⁾

La Vyle s'écoule doucement, selon un axe ouest-sud-ouest est-nord-est dans l'une de ces dépressions, arrosant successivement Tahier, Tharoul et Vyle (aujourd'hui Vyle-et-Tharoul), avant de se jeter, à Bonne, dans la vallée transversale du Hoyoux.

Pour *Tahier*, Herbillon accepte la reconstruction par Carnoy d'un prototype *THAHARIAE, que ce linguiste dérive de germ. *THÂHÔ « argile ». On possède en effet de ce nom, dont la forme dialectale est *tahire*, les attestations anciennes suivantes, qui rendent tout à fait plausible cette reconstruction :

- (32) 1304 « Tahieres », « Tahires » (Roland, Top. nam., 576);
- 1314 « Tahiers », 1317 « Thahieres » (Poncelet, Les fiefs ... d'Adolphe de la Marck, 156, 189);
- 1481 « Taxhier » (Roland, l.c. : seule forme en <xh>).

Herbillon précise cette identification en ajoutant un renvoi à l'article *THÂHO du FEW (17, 391b), tout en déclarant :

Le FEW ne relève pas en w. le sens de terre argileuse mais le dérivé *tahon* « vase en terre cuite ». — À Évelette existent des gisements de terre plastique.

En réalité, si Ferrières, Erezée *tahon* m. « tout vase de cuisine, récipient de terre cuite, [de verre, de porcelaine et même de paille tressée] »⁽³³⁾ est effectivement rattaché

⁽³²⁾ *Architecture rurale de Wallonie. Condroz*, Liège, Mardaga, 1989, 36.

⁽³³⁾ Nous complétons la définition du FEW après avoir consulté la notice consacrée à ce mot par Jean HAUST, *Étymologies ...*, 236.

à afrque THÂHO « lehm » (v. FEW l.c.), c'est sous frque *THÂHI « lehmig » qu'il fallait chercher le prototype lexical de *Tahier*. C'est là en effet que sont rangés les types lexicaux synonymes 'tahier' (*taier* chez Estienne de Fougères, Bretagne vers 1176 et chez Bérout, anglo-normand 12^e s.) et 'tahièrè' (*toiere* dans le Chevalier à l'Espée, Bourgogne env. 1200), dont il est difficile de dire si c'est le premier ou le second qui est à l'origine du nom de lieu condrusien *Tahier*.

Dérivés de *tai* m. « boue, fange », mot fréquent dans l'ancienne langue (il est notamment dans le *Poème moral*, écrit en Wallonie vers 1200), ils signifient « lieu où il y a de la boue, de la fange; bourbier ». C'est en effet la valeur de « réceptacle », « lieu où est contenu le primitif » qu'il faut reconnaître dans ce type de dérivés nominaux en -ARIU, -ARIA⁽³⁴⁾.

On remarquera que les plus anciennes formes de *Tahier* sont au pluriel : l'appellatif évoquait donc les bourbiers qui s'y trouvaient.

2.2. *Le sens*

Une fois exploité cet apport, la question de l'étymologie du mot wallon *terroule* « charbon de mauvaise qualité qu'on trouve aux *sopes* des veines » se ramène à une alternative : ou bien ce mot relève directement de la famille dont afr. *tai* « boue, fange » est le chef de file, ou bien il procède du NL *Tharoul* et appartient dès lors à cette catégorie de mots auxquels on donne actuellement

(34) V. KR. NYROP, *Grammaire historique de la langue française*, 1908, 3, 125-6, qui cite notamment les exemples de *bourbier* et de *sablrière*.

le nom de déonomastiques⁽³⁵⁾. Examinons successivement ces deux hypothèses et leurs corrélats sémantiques.

téroûle *délexical*

La première solution conduirait concrètement à déplacer sous l'article *THÂHI du FEW le matériel actuellement rangé sous TERRA. Posons d'emblée les deux conditions qui devraient être remplies pour autoriser cette nouvelle filiation : l'existence de relais historiques et une analyse morphosémantique en accord avec la morphologie lexicale du wallon.

L'article *THÂHI du FEW (17, 391) rassemble les types suivants :

(33) 1. Simples.

- a. *tai* m. « boue ».
- b. *taie* f. « boue » (considéré comme un dérivé).

2. Dérivés nominaux et adjectivaux.

- a. *taier* m. « bourbier »; *étaière* f. « id. ».
- b. *taieux* adj. « bourbeux ».

3. Dérivés/composés verbaux.

- a. *destaier* v.a. « désembourber (aussi moral) ».
- b. *entaier* v.a.r. « embourber, enfoncer (son pied) dans la boue; s'embourber »; *entaié* adj. « embourbé ».

⁽³⁵⁾ Depuis Enzo LA STELLA, « Deonomastica : lo studio dei vocaboli derivati da nomi propri », *Le lingue del mondo* 47, 1982; v. Wolfgang SCHWEICKARD, « Deonomastik ». *Ableitungen auf der Basis von Eigennamen im Französischen [...]*, Tübingen, 1992, 2-3 [pour l'histoire de ce terme et de ses concurrents], 4-8 [pour l'histoire de ce courant de recherche]. Un chapitre de l'ouvrage d'Eva BÜCHI, *Les structures du Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Tübingen, 1996, 259-306, est consacré au traitement des déonomastiques dans le FEW. Une synthèse, d'après ce dictionnaire étymologique, a été effectuée dans le mémoire de licence de Elisabeth BAECKE, *Étude du passage des toponymes, des hydronymes, des noms de peuples à l'état de noms communs dans les parlers gallo-romans*, Université de Liège, 1990.

La répartition des formes localisables montre que cette famille lexicale a une assez large assise dans les parlers d'oïl :

— à la fois à l'ouest : attestations médiévales dans des textes (anglo)normands; attestations modernes et contemporaines en poitevin [Vendée, Deux-Sèvres, Vienne], saintongeais [rég., Aubigné], tourangeau [Indre-et-Loire], dans les parlers du Centre [Indre] et du Périgard [Dordogne];

— et à l'est : attestations médiévales dans le *Poème moral* et dans un texte bourguignon; mentions contemporaines en champenois [Marne] et en lorrain [Marne, Meuse, Moselle]. Toutefois, à notre connaissance, la mention *tai* m. « boue, fange » du *Poème moral* (1200) est le seul représentant lexical wallon connu de *THÂHI.

Il semble à première vue que si *téroûle* « charbon de qualité médiocre » devait s'insérer dans cette lignée, ce serait parmi les dérivés nominaux (sous 2). On sait que la valeur de *-oûle* employé seul est très généralement diminutive; le rendement de ce suffixe est particulièrement élevé en toponymie (noms de lieux détoponymiques; cf. *Tharoul*) et en anthroponymie (noms de personnes déanthroponymiques à valeur primitive hypocoristique; cf. *Raskignoul*, de *Raskin*). Une analyse morphosémantique de *téroûle* en ¹tahier + diminutif, soit en « petit bourbier », serait pourtant tout à fait irrecevable.

Le double suffixe *-eroûle* a d'autre part été productif en wallon, comme le montre la liste de dérivés cités ci-après. Mais l'infixe *-er-* qui précède *-oûle* y est toujours l'indice de la base verbale du dérivé (les liens actanciels entre le dérivé et sa base étant quant à eux variables et parfois difficiles à déterminer) :

- (34) *bateroûle* « batte à beurre » (« ce qui sert à *bate* »); *haveroûle* « carrelet (sorte de filet de pêche) » (« ce qui sert à *haver* 'accrocher, prendre', ou ce qui est *havé* »); *planteroûle* « plantoir » (« ce qui sert à *planter* »); *rabateroûle* « partie recourbée de la faux » (« ce qui sert à *rabate* »); *rapwêteroûle* « 1. dicton; 2. partie recourbée de la faux » (1. « ce qui sert à *rapwêter* »; 2. « ce qui est *rapwêté* »); *tchaperoûle* « capuchon fait avec la partie supérieure du sac » (« ce qui sert à *tchaper* »); *twêtcheroûle* « torcol » (« ce qui est *twêtchî* »); *wêteroûle* « œillère » (« ce qui est *wêti* »).

Or *tai(e)* « boue » n'a pas formé de dérivé verbal non préfixé. Au surplus, même en admettant l'existence d'un dérivé **ta(h)ier*⁷ v.a. ou v.n., celui-ci devrait avoir l'un des sens *« couvrir de boue, embourber » (v.a.) ou *« se couvrir de boue, s'embourber » (v.n.) (comparer les dérivés classés sous 3 ou ceux formés sur les synonymes *ta(h)ier*⁷, *brou*⁷, *fange*⁷, *bourbe*⁷ ...). On ne voit cependant pas comment formuler une relation sémantique qui pourrait unir ce dérivé verbal hypothétique à *têroûle*.

L'hypothèse d'une dérivation intralexicale nous paraît, au total, très difficile à soutenir.

têroûle déonomastique

La solution alternative, telle qu'elle a été évoquée plus haut, conduirait concrètement à créer dans le FEW un article THAROUL (NL). Il faudrait alors expliquer le lien qui unit ce signe entièrement engagé dans la référence avec les mots rangés dans l'article, des signes au sens plein du terme. Poser que *têroûle* découle du nom du village condrusien *Tharoul* implique cette fois de retracer l'acquisition d'un sens non pas dans la langue (car le nom propre, lui, n'a pas de sens, de contenu universellement partagé), mais en dehors de la langue, par le biais d'une

sélection de propriétés essentielles, qui deviendront dès lors linguistiquement distinctives ⁽³⁶⁾.

La genèse du sens des déonomastiques obéit en effet à des lois d'un ordre propre, supérieures aux lois morphosémantiques des familles exclusivement lexicales. Pour étudier ce type de filiation, « on a encore moins le droit de négliger l'étude du référent que d'habitude », écrit Eva Buchi ⁽³⁷⁾. Dans ce cadre précis, deux questions importantes doivent être posées à propos *des* référents (le lieu et l'objet nommés par des signes homologues) : la première concernant la présence de terroule à Tharoul (condition nécessaire); la seconde sur ce qui justifie la « donation » du nom propre à l'objet (condition suffisante).

On sait par l'étude de H. de l'Escaille que l'on retira du charbon du sol de Tharoul jusqu'au 18^e siècle : « La houille a été exploitée à Tharoul, mais l'exiguité du gisement a fait abandonner les travaux. » ⁽³⁸⁾ Il resterait à prouver que les veines peu productives de Tharoul « sopiaient » ou « venaient au jour », condition indispensable à la présence de terroule. Nous ne doutons pas qu'un géologue pourra nous renseigner sur ce point précis.

Quant à la justification proprement dite de la filiation du nom propre au nom commun, nous ne pouvons faire qu'une hypothèse, que nous tenterons d'étayer en attendant qu'elle se voit — espérons-le — confirmée. Tharoul appartient à cette partie du Condroz dont le sous-sol, exploité depuis l'antiquité, regorge de richesses; on y

⁽³⁶⁾ V. Robert MARTIN, *Langage et croyance. Les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*, Bruxelles, 1987, 144-156.

⁽³⁷⁾ Eva BUCHI, *Les structures...*, 295.

⁽³⁸⁾ H. de L'ESCAILLE, « Notice sur les seigneuries de Vyle et Tharoul », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 16, 1882, 409.

extrait de longue date le minerai de fer, la terre plastique⁽³⁹⁾, le grès, le calcaire et la houille. Des savoirs techniques liés à la mise en œuvre de ces matières premières se sont développés sur place : la métallurgie, en particulier, dont l'expansion au 16^e siècle est remarquable :

« Plus remarquable encore est l'expansion de cette métallurgie au cours des six premières décennies du 16^e siècle. Cet essor constitue alors le fait dominant de l'histoire industrielle wallonne. On peut cependant le schématiser en quelques mots. Après une période de croissance assez lente, jusqu'en 1545, le développement s'accélère jusqu'en 1566. A cette date, le nombre de forges et fourneaux s'élève à trente-huit dans le bassin de Liège, vingt-cinq au moins dans le comté de Durbuy, seize ou dix-sept sur le Hoyoux, une douzaine dans la région de Habay, une centaine dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Au total, près de deux cent usines fonctionnent en Wallonie au moment où se déchaîne la révolution des Pays-Bas; la France tout entière en possède alors un peu plus du double seulement. »⁽⁴⁰⁾

La terroule, dont le pouvoir de chauffe est relativement peu élevé, n'a jamais été utilisée que comme moyen de chauffage domestique, tantôt seule (v. citation 35), tantôt mélangée avec de la houille (v. citation 36) :

(35) Morand (1768 : 81-2). Le Téroulle proprement dit [sic], s'extrait dans les petits *Burtays*, sur les hauteurs. Malgré son peu de valeur, on en tire partie [sic], en le réduisant avec très peu de *Dielle* en boules de la grosseur d'une savonnette, pour être employée par les femmes du commun dans leur chauffrettes : ces espèces de Hochets de Thirouille, ne donnent qu'une petite lueur bleue, lente, & très douce.

On en trouve dans le Bailliage d'Amercœur, du côté de Baine, dans les bois de la Rochette, à la rive droite de la Meuse, des rivières d'Ourthe et de Weze [lire : Vesdre], n'y

⁽³⁹⁾ Celle-ci fut exploitée non seulement à Evelette, Sorée, Hailot et Coutisse (v. *Le Condroz ...*, 71, carte 13), mais aussi sur le site même du château de Vyle (communication de M. Bruno Crine, actuel propriétaire de ce château, élevé sur une villa galloromaine implantée sur un ancien oppidum).

⁽⁴⁰⁾ Georges HANSOTTE, « Pays de fer et de houille », dans *La Wallonie, le pays et les hommes*, 276.

en ayant à la rive gauche que du côté du Val-Benoît, à S.-Gilles et au Tawés [lire : Tawes] derrière la citadelle.

Il ne faut pas oublier qu'il s'en trouve de différentes espèces pour la force; celle de Liège doit être distinguée de celle qui se trouve dans le Limbourg, qui y est employée pour le feu dans les grillages et dans les poèles.

Dans cet emploi, la houille en général et la terroule en particulier sont parvenues à circonscrire les carences en bois que pouvait entraîner l'industrialisation ⁽⁴¹⁾.

D'autre part, une préparation était nécessaire pour transformer la terroule en combustible; la confection de hochets ou de boulets (que ce soit avec la houille la moins noble ou avec la terroule) nécessitait de l'argile. Le mélange du combustible avec de la derle fut longtemps regardé comme une spécialité wallonne, comme le montre ce passage de l'article art du charbon minéral de l'*Encyclopédie méthodique* :

- (36) Les habitants du pays de Liège & du comté de Namur, donnent en général le nom de *houille* au charbon minéral. Pour le ménager, les pauvres gens le réduisent en une poudre grossière qu'ils mêlent avec de la terre glaise. Ils travaillent ce mélange comme on fait du mortier; ils en forment ensuite des boules ou des espèces de gâteaux qu'on fait sécher au soleil pendant l'été. On brûle ces boules avec du charbon de terre ordinaire; & quand elles sont rougies, elles donnent fort long-temps une chaleur douce & moins âpre que celle du charbon de terre tout seul ⁽⁴²⁾.

⁽⁴¹⁾ Nous remercions très vivement M. Pierre Bricteux, du Centre d'histoire des sciences et des techniques de l'Université de Liège, pour les informations qu'il a bien voulu nous fournir à propos de l'histoire du chauffage domestique en France. Celle de nos régions est encore à écrire.

⁽⁴²⁾ À Liège, la façon dont les « botteresses » (« porteuses de hotte ») « triplaient » (littéralement « piétinaient ») le mortier de charbon avec leurs pieds dans une sorte de danse avant de mouler le mélange en « hochets » est tout à fait typique; v. la description attentive du procédé dans le *Dictionnaire liégeois* de Jean Haust, Liège, 1927, s.v. *tripler* et *hotchèt*. Sous sa forme francisée *hochet*, le nom liégeois de ce produit sera accueilli par Littré dans son *Supplément*, l'article mentionnant explicitement la source qui lui fit connaître le mot : un extrait de la

Nous pensons que la « donation » du nom *Tharoul* à la terroule est moins liée à la présence de ces deux produits dans le sous-sol de Tharoul qu'à la trouvaille de ceux qui les mirent en œuvre. La préparation de la terroule transformait en effet ce produit inutilisable à l'état pur en combustible très satisfaisant : le moulage en briquettes aère le feu ; l'argile conserve et diffuse la chaleur.

Les meilleures inventions n'appartiennent pas longtemps à leurs auteurs. Né dans une petite vallée du Condroz, ce secret de fabrication se sera rapidement diffusé. On commencera à exploiter la terroule dans toutes les régions qui offraient les mêmes conditions géologiques. En même temps qu'il se répandra, le mot se démotivera, cela d'autant plus vite que les continuateurs de TERRA offraient à *terroule* une famille lexicale d'accueil acceptable ; Haust lui-même se laissera prendre à l'illusion ...

S'il fallait nommer la règle qui présida à la sélection des propriétés essentielles du signe *terroule*, à son acte de naissance en somme, nous ne penserions donc pas à une « provenance » (cf. *rance* « marbre tiré des carrières de Rance », *marenne* « huître venant de Marennes », etc.), mais plutôt à une « fabrication » (cf. *gien* « faïence fabriquée à Gien », *mâcon* « vin rouge [normalement] récolté à Mâcon », *camembert* « fromage produit [primitivement] à Camembert », etc.). On reconstruirait donc pour *terroule* un sens *« schiste houiller exploité primitivement à Tha-

Gazette de Liège dans le *Journal officiel* du 17 décembre 1873. Ajoutons que le geste typique du « triplage » a fourni à l'armurier-poète liégeois Félix Chaumont le refrain de sa célèbre chanson « le coup de pied qui fait le bon hochet » (1869) : « Djêl veû todi qwand, so smwêrtî, / li pogn so l' hanteche, toûrnant doûc'mint, tapant ine lawe di tins-in tins, / èle dinéve, tot mostrant s' molêt, / li còp d' pid qui fêt l' bon hotchèt ! » ; v. Maurice PRON, *Anthologie de la littérature wallonne*, Liège, 1979, 179-181. V. de même Claude GAIER, *Huit siècles de houillerie liégeoise, Histoire des hommes et du charbon à Liège*, Liège, 1988, 102.

roul », en assortissant cette définition de quelques précisions à caractère encyclopédique sur la « fabrication » du produit ainsi nommé.

Marie-Guy BOUTIER